

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

2^e séance, 20^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 26 septembre 2017, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Madame Emanuelle Fréchette, commissaire-parent
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du conseil des commissaires présents :

Madame Catherine Rollier, commissaire
Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 26 septembre 2017 ouverte à 18 h.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l’avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l’instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, madame Guylaine Giguère, confirme qu’il y a quorum.

1.4 Adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

D’ADOPTER l’ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

1.1 Mot de bienvenue

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 août 2017
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Centre de formation en montage de lignes (CFML) – Acquisition d'une freineuse à treuil sur remorque – Adjudication de contrat
- 2.2 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Achat de machineries lourdes – Adjudication de contrat
- 2.3 Nouvelle école Saint-Apollinaire – Services professionnels – Adjudication de contrat

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-17-18-009

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 août 2017

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 août 2017 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 22 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Emanuelle Fréchette et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 août 2017 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISIONS

**CE-17-18-010
SRM**

2.1 Centre de formation en montage de lignes (CFML) – Acquisition d’une freineuse à treuil sur remorque – Adjudication de contrat

ATTENDU l’appel d’offres public AO170626-54 réalisé par les Services des ressources matérielles dans le but d’acquérir une freineuse à treuil sur remorque pour le Centre de formation en montage de lignes (CFML);

ATTENDU l’ouverture des soumissions réalisée le 17 août 2017 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu’il appert aux documents joints;

ATTENDU l’analyse de conformité réalisée par madame Pascale Desrochers, directrice du Centre de formation en montage de lignes (CFML);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l’entreprise Les Industries Saulnier inc., le contrat pour l’acquisition d’une freineuse à treuil sur remorque, au montant de 126 340 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d’appel d’offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l’unanimité

**CE-17-18-011
SRM**

2.2 Centre national de conduite d’engins de chantier (CNCEC) – Achat de machineries lourdes – Adjudication de contrat

ATTENDU l’appel d’offres public AO170809-04 réalisé par les Services des ressources matérielles, dans le but d’acquérir des machineries lourdes (7 lots) pour le Centre national de conduite d’engins de chantier;

ATTENDU l’ouverture des soumissions réalisée le 12 septembre 2017, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu’il appert aux documents joints;

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre national de conduite d’engins de chantier portée à l’attention des membres du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Micanic inc., de Saint-Augustin, le contrat pour l’achat d’un chargeur quatre roues motrices neuf, classe 0735, de marque Kawasaki, modèle 70Z7B, constituant le lot 1 dudit appel d’offres, pour un montant de 187 500 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d’appel d’offres public;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Hewitt Équipement ltée, de Pointe-Claire, le contrat pour l’achat d’une niveleuse quatre roues motrices neuve, classe 0275, de marque Caterpillar, modèle 160M3AWD, constituant le lot 2 dudit appel d’offres, pour un montant de 360 800 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d’appel d’offres public;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à 8348871 Canada inc., faisant affaire sous le nom de Longus Québec, de Lévis, le contrat pour l’achat de deux pelles hydrauliques neuves, classe 1313, de marque Case, modèle CX210D, constituant le lot 3 dudit appel d’offres, pour un montant de 421 398 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d’appel d’offres public;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Hewitt Équipement Ltée., de Pointe-Claire, le contrat pour l'achat de deux brouettes avec défonceuse parallélogramme ajustable neufs, classe 0459, de marque Caterpillar, modèle D5K2LPG, constituant le lot 4 dudit appel d'offres, pour un montant de 318 800 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à 8348871 Canada inc., faisant affaire sous le nom de Longus Québec, de Lévis, le contrat pour l'achat de deux chargeuses pelleteuses neuves, classe 0704, de marque Case, modèle 580SN WT, constituant le lot 5 dudit appel d'offres, pour un montant de 251 276 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à 8348871 Canada inc., faisant affaire sous le nom de Longus Québec, de Lévis, le contrat pour l'achat d'un chargeur sur pneus quatre roues motrices neuf, classe 0707, de marque Case, modèle 221F, constituant le lot 6 dudit appel d'offres, pour un montant de 83 652 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge 8348871 Canada inc., faisant affaire sous le nom de Longus Québec, de Lévis, le contrat pour l'achat d'un rouleau compacteur neuf, classe 2068, de marque Case, modèle SV212D, constituant le lot 7 dudit appel d'offres, pour un montant de 144 895 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Richard Légaré arrive, il est 18 h 08.

**CE-17-18-012
SRM**

**2.3 Nouvelle école Saint-Apollinaire – Services professionnels –
Adjudication de contrat**

ATTENDU que le dirigeant de l'organisme a constitué un comité de sélection pour le choix des firmes de professionnels dans le but de réaliser des plans et devis pour des travaux de construction d'une nouvelle école dans le quartier Saint-Apollinaire;

ATTENDU l'appel de candidatures de services professionnels AO170717-05;

ATTENDU les offres reçues le 21 août 2017, tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse individuelle desdites offres réalisée par les membres du comité de sélection mandatés par le dirigeant de l'organisme;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, découlant des notes attribuées à chacune des firmes et du classement en résultant, de retenir les firmes suivantes, à savoir :

- **Onico inc. et GLRCM architectes (consortium), en architecture;**
- **SNC-Lavalin inc., en mécanique et électricité;**
- **Les Services exp inc., en aménagement extérieur et structure;**

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs mandate les firmes :

- **Onico inc. et GLRCM architectes (consortium), en architecture;**
- **SNC-Lavalin inc., en mécanique et électricité;**
- **Les Services exp inc., en aménagement extérieur et structure;**

pour la réalisation des plans et devis des travaux de construction d'une nouvelle école dans le quartier Saint-Apollinaire, ces firmes ayant obtenu le meilleur classement suite à l'analyse effectuée par le comité de sélection mandaté à cet effet tel qu'il appert aux documents soumis à l'attention des membres du comité exécutif;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

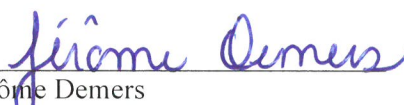
Aucune question et aucun message.

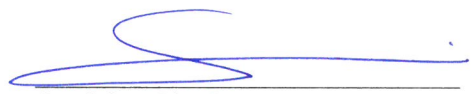
5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jérôme Demers
Président


Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale

CE-17-18-013